

Appel à Projets 2010 pour la rénovation par les propriétaires occupants de 150 logements « Basse Consommation énergétique ».

■ Pourquoi ?

L'objectif de l'appel à projets est de compléter les actions déjà engagées par l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'environnement (éco-prêt, crédit d'impôt,...).

■ Pour qui ?

- propriétaire occupant le logement à titre de résidence principale ;
- personne dont le revenu fiscal du foyer fiscal n'excède pas 45 000 € en année n-2.

■ Pour quelles opérations ?

- travaux permettant d'atteindre une consommation d'énergie primaire inférieure à 104 kWh/m²/an ;
- sous réserve d'une visite énergétique préalable obligatoire préconisant les travaux à réaliser ;
- du recours obligatoire à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- de l'utilisation de fibres naturelles, végétales ou animales pour l'isolation.

■ Où ?

Toute l'Alsace.

■ Combien ?

- financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : 3 000 € maximum de subvention ;
- aide aux travaux de 30% avec un plafond de subvention de 10 000 € par logement.

■ Comment ?

La demande est adressée au Président du Conseil Régional d'Alsace et doit comprendre :

- note d'opportunité ;
- étude énergétique ;
- devis de l'AMO ;
- devis des travaux ;
- plan de financement.

■ Contact

Région Alsace

Direction de l'Animation et de l'Aménagement des Territoires

Tel : 03 88 15 67 96 – 03.88.15.66.53 – 03.88 15 64 94

1 place du Wacken - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex

daat@region-alsace.eu